



MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2011, est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement pour le 1^{er} versement, soit le 18 avril 2011 et les 18 juillet 2011 et 14 octobre 2011 pour les deuxième et troisième versements.

Donné à Yamaska, ce 14^e jour du mois de mars de l'an deux mille onze.

Isabelle Côté
Secrétaire-trésorière adjointe